



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert statuera sur une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage 2024-215, pour la propriété ci-après mentionnée, lors de la séance ordinaire qui se tiendra **le lundi 20 janvier 2025 à compter de 19 h 30**, au Centre multifonctionnel, situé au 81, rue Hooper à Saint-Lambert.

181, avenue de Putney

Nature de la demande:

La demande vise à autoriser l'ajout d'un deuxième étage au-dessus d'un garage existant, pour une hauteur totale de 7.68 mètres, ce qui contrevient aux normes d'usage et aux normes de la zone RA-3 telles que définies dans l'annexe 2 du règlement de zonage 2024-215 qui n'autorise qu'un (1) étage et une hauteur maximale de 7 mètres.

Disposition visée: Règlement de zonage 2024-215, annexe 2 - Grilles des usages et des normes, zone RA-3, normes prescrites (bâtiment principal), étage et hauteur.

Une présentation du dossier est disponible sur le site web.

En conséquence, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ordinaire qui se tiendra **le 20 janvier 2025**.

DONNÉ à Saint-Lambert ce 3 janvier 2025.

La directrice du Greffe, du contentieux et de l'urbanisme.

Cassandra Comin Bergonzi

Cassandra COMIN BERGONZI

GREFFIÈRE